



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

GRUPE DES POINTS FOCaux NATIONaux CHARGÉS DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième réunion

2-4 mars 2021¹

EXAMEN DU PROJET DE PLAN D'ACTION 2021-2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
I. Introduction	1-4
II. Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture	5-10
III. Liens entre la Stratégie et les mesures de politique générale à mettre en œuvre au niveau mondial pour donner suite au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	11
IV. Indications que le Groupe des points focaux nationaux est invité à donner.....	12

¹ Réunion initialement prévue du 21 au 23 avril 2020.

I. INTRODUCTION

1. Comme l'avait demandé la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session (juin 2019)², le Conseil a adopté, à sa cent soixante-troisième session (décembre 2019), la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (ci-après dénommée «la Stratégie»)³. En vertu de la Stratégie, la FAO doit élaborer «un plan d'action, y compris un calendrier, appelé à concrétiser la Stratégie, qui sera soumis à l'examen des comités techniques de la FAO et à l'approbation du Conseil»⁴.
2. Le Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session tenue en juin 2020, a examiné un premier projet de Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (le Plan d'action)⁵ et a communiqué des observations détaillées⁶. Le Conseil, à sa cent soixante-quatrième session tenue en juillet 2020, s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, a souligné qu'il fallait que le projet de Plan d'action soit examiné par les comités techniques compétents et a recommandé que la période de mise en œuvre du Plan d'action soit portée à trois ans⁷.
3. Le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session (septembre-octobre 2020)⁸, et le Comité des forêts, à sa vingt-cinquième session (octobre 2020), ont recommandé que soit organisé un processus de consultation ouvert, transparent et conduit par les Membres, afin d'établir la version définitive du Plan d'action, et que soient prises en compte dans le processus les observations et les contributions de tous les comités techniques, ainsi que celles du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission)⁹.
4. Le présent document présente brièvement la Stratégie et le Plan d'action et invite le Groupe des points focaux nationaux à communiquer des observations et des contributions ayant trait au projet de Plan d'action. Le projet de Plan d'action figure dans le document intitulé *Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*¹⁰.

II. STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE

5. La Stratégie vise à «intégrer la biodiversité, de manière structurée et cohérente, dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et mondial, en tenant compte des priorités, des besoins, des réglementations et des politiques des pays, ainsi que des cadres de programmation par pays»¹¹. La Stratégie «s'applique aux activités de la FAO dans les secteurs agricoles (culture, élevage, forêts, pêche et aquaculture), lesquels tirent parti de la biodiversité, des écosystèmes et d'autres services offerts par la biodiversité et peuvent avoir une incidence sur ceux-ci»¹².
6. La Stratégie indique que la FAO propose déjà un cadre mondial aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, en particulier des ressources génétiques, au service de l'alimentation et de l'agriculture, au moyen d'instruments et d'organes établis, notamment la Commission et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹³.

² [C 2019/REP, paragraphe 48 b\).](#)

³ [CL 163/REP, paragraphe 10 g\).](#)

⁴ [CL 163/11 Rev.1, section IV.](#)

⁵ [PC 128/9.](#)

⁶ [CL 164/6 Rev.1, paragraphe 14.](#)

⁷ [CL 164/REP, paragraphe 18 l\).](#)

⁸ [C 2019/REP, paragraphe 48 b\).](#)

⁹ [C 2021/21, paragraphe 70; COFO/2020/REP, paragraphe 15 b.](#)

¹⁰ [CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.5.](#)

¹¹ [Stratégie, paragraphe 9.](#)

¹² [Stratégie, paragraphe 8.](#)

¹³ [Stratégie, paragraphe 5.](#)

7. Aux termes de la Stratégie, le Plan d'action abordera «de manière cohérente et coordonnée l'intégration de la biodiversité entre les secteurs agricoles ainsi qu'à l'intérieur de chacun d'eux». La Stratégie engage la FAO à mobiliser toutes les unités compétentes en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action et à poursuivre le renforcement du dialogue et de la collaboration avec les secteurs concernés, notamment ceux de l'environnement, de la santé, de l'économie, de l'éducation et de la finance.

8. Le projet de Plan d'action précise les mesures à prendre pour mettre en œuvre les activités prévues dans la Stratégie. Il prend en compte les activités menées actuellement par la FAO et ses partenaires, afin de renforcer les synergies et d'éviter les chevauchements d'activités. Le projet de Plan d'action s'inscrit dans le droit fil d'autres stratégies et politiques, qu'il complète, en particulier la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, la Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux et la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes.

9. Le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, a souligné qu'il fallait que le Plan d'action vise à présenter l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles comme une stratégie permettant de parvenir à la durabilité des systèmes alimentaires et de la nutrition et a donc demandé que les principales mesures et les résultats aient un lien clairement établi avec l'alimentation et l'agriculture. Il a reconnu qu'il importait de promouvoir les pratiques agricoles durables qui ont des retombées positives, efficaces et prouvées sur la biodiversité¹⁴.

10. La Stratégie et son Plan d'action joueront un rôle important, car ils guideront et faciliteront l'aide que la FAO apporte aux pays pour qu'ils mettent en œuvre les résultantes des processus intergouvernementaux relatifs à la biodiversité, notamment les plans d'action mondiaux de la Commission et du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

III. LIENS ENTRE LA STRATÉGIE ET LES MESURES DE POLITIQUE GÉNÉRALE À METTRE EN ŒUVRE AU NIVEAU MONDIAL POUR DONNER SUITE AU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

11. Les mesures de politique générale à mettre en œuvre au niveau mondial pour donner suite au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* sont en cours d'élaboration sous la forme d'un instrument normatif négocié par les pays qui constituera un cadre d'action utilisé principalement par les pays eux-mêmes. Comme indiqué ci-dessus, la Stratégie porte sur les activités de la FAO relatives à la biodiversité, notamment les efforts de l'Organisation visant à aider les pays à mettre en œuvre les résultantes des processus intergouvernementaux relatifs à la biodiversité. Les mesures de politique générale à mettre en œuvre au niveau mondial pour donner suite au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et la Stratégie seront donc complémentaires et ne feront pas double emploi.

IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DES POINTS FOCALIS NATIONAUX EST INVITÉ À DONNER

12. Le Groupe des points focaux nationaux souhaitera peut-être:

- a) prendre note de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et se féliciter des progrès accomplis dans l'élaboration du Plan d'action aux fins de sa mise en œuvre;
- b) noter le rôle important de la Stratégie et de son Plan d'action, qui guideront et faciliteront l'aide apportée par la FAO aux pays pour intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de leur agriculture et parvenir à une utilisation durable et à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;

¹⁴ [C 2021/21, paragraphe 71.](#)

- c) noter qu'il est important de veiller à l'harmonie et à la complémentarité entre le Plan d'action et les autres instruments et activités concernés, ainsi qu'à leur renforcement mutuel;
- d) noter qu'il sera important, lors de la mise au point de la version finale du Plan d'action, de veiller à ce que celui-ci offre un cadre propice aux actions visant à promouvoir la mise en œuvre d'instruments de politique élaborés sous l'égide de la Commission, notamment les mesures de politique générale à mettre en œuvre au niveau mondial pour donner suite au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.